



C2320-Direction de la gestion des déchets-Service Prévention

## DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

### N°dB.2023.056

Séance du 7 septembre 2023

#### Attribution de l'accord-cadre relatif à la sensibilisation aux pratiques du compostage sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Date de la convocation : 31 août 2023

Date d'affichage : 7 septembre 2023

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 14

**PRESIDENT** : M. François DE MAZIERES

#### Sont présents :

Mme Sonia BRAU, M. François DE MAZIERES, Mme Vanessa AUROY, M. Stéphane GRASSET, M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Olivier DELAPORTE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Richard RIVAUD, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Richard DELEPIERRE, M. Patrice BERQUET, M. Jean-Philippe LUCE, M. Luc WATTELLE.

#### Absents excusés:

M. Olivier LEBRUN, M. Marc TOURELLE, M. Pascal THEVENOT, M. Arnaud HOURDIN.

-----

#### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles R2123-1 1, R2124-2-1°, R2161-2 à R2161-5 relatifs aux procédures d'appels d'offres ;
- Vu le Code de la commande publique et notamment son article R2162-2 alinéa 2 relatif aux accords-cadres à bons de commande ;
- Vu la délibération n°D.2022.02.04 du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu la décision de la commission d'appels d'offres (CAO) en date du 7 septembre 2023 ;
- Vu les crédits inscrits au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, chapitre 011 : « charges à caractère général », nature 6228 : « Prestations diverses », fonction 7212 : « collecte des déchets ».

-----

#### Contexte

Le présent accord-cadre à bons de commande a pour objet la sensibilisation aux pratiques de compostage sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Dans le cadre de la réduction des déchets et du tri à la source, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc propose à ses usagers, depuis 2010, de pratiquer le compostage et le lombricompostage de leurs déchets fermentescibles. Cette pratique permet en moyenne de réduire ses déchets d'ordures ménagères de 30%. Financièrement, le compostage permet par conséquent

une réduction globale des tonnages et du coût de traitement des ordures ménagères. D'un point de vue environnemental, le compostage permet d'obtenir un fertilisant naturel. Cet amendement obtenu de manière autonome renforce les sols face aux aléas climatiques et contribue à la Biodiversité. Enfin, cette technique s'inscrit dans l'économie circulaire, car il n'y a aucun extrait ni aucun intrant. La matière organique retourne à la terre et fertilise les futurs plants.

Ainsi l'intercommunalité souhaite apporter aux habitants un service complet de sensibilisation aux bons gestes du compostage à destination des usagers pour un déploiement du compostage de proximité (individuel et collectif).

Le marché actuel prend fin le 08 septembre 2023. Il convient donc d'attribuer un nouveau contrat.

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 5 juin 2023 pour une remise des offres le 6 juillet 2023.

Les critères de sélection des offres sont :

- 1 - Valeur technique 60%
- 2 - Prix 40%

La date de démarrage des prestations est fixée au 9 septembre 2023. La durée du contrat est fixée à 4 ans à compter de sa notification.

La forme retenue pour l'exécution du contrat est à bons de commande sans minimum et avec un maximum mono-attributaire de 300 000€ HT et un estimatif pour la durée du contrat d'un montant de 240 000 € HT soit 253 200 € TTC.

A l'issue de l'analyse, la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 7 septembre 2023 a attribué le marché à l'entreprise ORGANE0 pour un montant estimatif sur 4 ans de 255 760 € HT, soit 306 912 € TTC. L'accord cadre à bon de commande sera réglé sur la base des prix unitaires figurant au bordereau des prix, appliqués aux quantités réellement consommées.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

-----

**DECIDE :**

- 1) d'approuver le renouvellement de l'accord cadre relatif à la sensibilisation aux pratiques de compostage sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) d'approuver l'accord cadre à bons de commande passée avec l'entreprise ORGANE0 pour une durée totale de 4 ans et pour un montant maximum de 255 760 € HT ;
- 3) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'accord-cadre et tout document s'y rapportant ;

-----

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*